Réseau Agriculture Durable
CEDAPA

L'écho du CEDAPA

Bimestriel d'informations techniques du Centre d'Étude pour un Développement Agricole Plus Autonome

n° 49 / septembre-octobre 2003 / 4 €

>édito

La sécheresse ne remet pas en cause le système herbager

Les années exceptionnelles sont décidément trop nombreuses : 2000 très humide, 2003 très sèche, à l'image de 1976. Soit une sécheresse tous les 27 ans.

La canicule a secoué le système herbager, de manière variable.

Les disparités entre nous sont en effet énormes. Pour faire face à la pénurie de fourrage, certains ont dû augmenter leurs stocks de maïs : le Cedapa est intervenu auprès de la DDA pour permettre des dérogations au cahier des charges.

Ne dramatisons cependant pas trop, mais tirons en plutôt les leçons. Le climat breton modéré nous permet de rester serein pour l'avenir : même si le réchauffement de la planète est à prendre au sérieux, il ne faut pas s'affoler pour casser les prairies ! Elles vont se "refaire une santé" au printemps prochain.

Attention également à la tentation d'investir dans du matériel d'irrigation qui ne servira pas (on a vu des cas en 1976).

Pendant que certains misent désormais sur un maïs transgénique résistant à la sécheresse, le travail du Cedapa consistera à promouvoir d'autres mélanges que le RGA-TB, qui allient le rendement , la pérennité et le coût.

La nature a ses caprices, elle nous joue et nous jouera des tours, que nous avons du mal à supporter car nous lui demandons de produire au maximum.

La Bretagne s'en sort plutôt bien par rapport au reste de la France et de l'Europe. Alors espérons entendre les tondeuses tourner tous les huit jours en 2004.

Patrick Le Fustec, président du Cedapa.

>sécheresse

Dérogation au cahier des charges Cedapa

Il n'y a pas de dérogation systématique à l'application du cahier des charges du Cedapa. Cependant, tout signataire qui n'est pas en mesure de respecter ses engagements en raison de la sécheresse, doit faire une demande individuelle de dérogation. Des lettres type vous ont été transmises par le Cedapa. N'oubliez pas de les envoyer au plus vite à la DDA (direction départementale de l'agriculture) et de nous en informer. Il n'y aura pas de diminution de l'aide si votre situation est reconnue cas de force majeure.

>assemblée générale

Comment l'agriculture durable peut-elle être reconnue dans la nouvelle PAC ?

Ce sera le thème de la prochaine assemblée générale du Cedapa.

Deux votes importants :

- l'interdiction des OGM dans le cahier des charges du Cedapa (pour en savoir plus sur les OGM, participez à deux journées de formation, les 15 et 16 octobre)
- la modification de la participation financière des adhérents signataires du CTE dans le cadre du projet collectif du Cedapa

La date de l'assemblée générale (en octobre ou novembre) n'est pas encore fixée à ce jour.

>dans ce numéro

- *p 2 :* ***actu cedapa, chantiers en cours***
- *p 3 :* ***point sécheresse***
- *p 4 et 5 :* ***zoom sur des expériences de réduction du travail d'astreinte en production laitière***
- *p 6 :* ***fermoscopie d'une installation en bovin viande dans le centre-Bretagne***
- *p 7 :* ***les pays, une piste pour l'agriculture durable ?***
- *p 8 :* ***en bref***

> rendez-vous

- **9 octobre :** formation sur les prairies complexes sur le Haut-Blavet avec François Hubert de la Chambre d'agriculture du Maine et Loire
- **15 octobre :** colloque "*agriculture et développement durable*", organisé par la ligue de protection des oiseaux (LPO) à Paris
- **15 et 16 octobre :** formation sur les OGM
- **18 octobre :** forum social à Saint-Brieuc, avec la participation du Cedapa
- **début novembre :** inauguration du réseau des fermes de démonstration
- **4 et 14 novembre :** formation sur le fonctionnement du sol, avec Jean-Marie Rivière et Daniel Cluzeau
- **12 et 13 novembre :** formation sur la pérennisation des prairies avec François Hubert de la Chambre d'agriculture du Maine et Loire

■ Le réseau agriculture durable s'inquiète du désengagement financier de l'Etat.

"*C'est une véritable calamité qui frappe le monde associatif ces derniers mois*", selon Jacques Morineau, président du RAD, lors de l'assemblée générale du 25 septembre. D'autant plus que l'Etat remet en cause des engagements déjà passés. Résultat, les activités du réseau se voient menacées. Rappelons que le RAD :

- édite des cahiers techniques sur l'agriculture durable, destinés aux agriculteurs, techniciens et écoles d'agriculture (4500 exemplaires vendus en 2002) et une lettre trimestrielle d'information

- réalise des évaluations de la durabilité, des études sur l'efficience économique en collaboration avec les groupes locaux, tel que le Cedapa

- coordonne les actions des groupes sur le CTE et maintenant le futur Contrat d'agriculture durable (CAD), pour la reconnaissance de la mesure système herbager

- réalise des formations, principalement pour les animateurs, et des interventions sur l'agriculture durable dans établissements scolaires, universitaires ou techniques.

- mène un travail important sur la charte de l'agriculture pérenne en Bretagne, la réforme de la politique agricole commune, ou les relations internationales (forum social de Porto Alegre)

■ Patrick Le Fustec, président du Cedapa, décoré de l'escargot d'or par l'association Slow Food.

Une décoration honorifique pour rapprocher les deux associations. Slow Food, basée en Italie, a pour objectif de sauver les produits et les savoir faire du terroir et de défendre la biodiversité. Si elle rassemblait à l'origine des amoureux de la table, l'association soutient aujourd'hui des groupes de paysans, principalement en Italie mais aussi dans le monde entier. Prochain défi de Slow Food : sauver la biodiversité dans les pays en développement. On vous en parlera plus en détail dans un prochain écho.

■ Le Cedapa a adhéré à l'association "d'autres mondes sont possibles"

Cette association, qui rassemble Attac, la Confédération paysanne, différents syndicats salariés et associations environnementales, ainsi que des individuels, a vu le jour en continuité de la mobilisation en faveur de la libération de José Bové. Prochaine initiative, le 18 octobre avec le forum social de Saint-Brieuc, où l'on parlera beaucoup des OGM.

■ Le Cedapa soutient "*Halte aux marées vertes*" dans son action en justice contre l'Etat

L'association d'Hillion a engagé une action en justice contre l'Etat, pour non application des lois sur l'eau et directives européennes, "*reposant sur le constat de la dégradation de la situation, depuis plus de trente ans, sur un nombre de plus en plus important de sites*".

■ Mouvements dans l'équipe salariée

Laurence Le Métayer-Morice quitte l'équipe du Cedapa, pour s'installer avec son mari à Pommerit-Le-Vicomte. Gageons de la retrouver bientôt dans l'équipe locale, et dans la commission rédaction de l'Echo du Cedapa...

Jessica Hamon effectuera auprès du Cedapa la partie professionnelle d'un diplôme universitaire de "développement rural et maîtrise de projet" au CFTA Ferté-Macé. Elle travaillera sur le devenir des anciens signataires de la réduction d'intrants, sur l'évolution des pratiques agricoles des signataires de contrats, et sur la vision des adhérents du Cedapa du projet collectif d'agriculture durable.

> en cours

■ Développer la consommation citoyenne et les filières alternatives de proximité

C'est l'objectif du programme INTERREG, auquel participe le Cedapa, le GAB d'Armor (groupement des agriculteurs biologiques) la FRCIVAM Bretagne, avec comme chef de file français le Conseil général des Côtes d'Armor. Il s'agit d'un programme européen de régions de l'Arc atlantique. L'initiateur du projet, la Soil association (Grande Bretagne) travaille sur des filières alimentaires locales et expérimente une certification "commerce équitable" de produits locaux européens (une sorte de Max Havelaar pour les produits agricoles du nord). Une première rencontre des acteurs français, irlandais, gallois a lieu début octobre.

Contact Cedapa, Marc ou Katell (02.96.74.75.50)

Contact FRCivam : Bruno Le Breton (02.98.81.43.94, ou au Cedapa)

Fin du programme de recherche Cedapa- Inra- Entremont

■ Le beurre à l'herbe est meilleur, mais peu de différences pour le fromage

Pour le lait, beurre et Emmental, des différences notables sont apparues entre les rations des vaches "tout herbe" et "tout maïs". Des écarts de texture, de couleur et de goût sont mesurés. Concernant les fromages d'affinage long, 12 à 14 mois, les résultats sont en deçà des espérances : les mesures montrent des produits différents mais dont les écarts ne sont pas assez prononcés. "*La technologie fromagère permet d'obtenir des résultats similaires*" expliquait Daniel Moreau le directeur des essais chez Entremont.

■ Travailler sur les protéines et les butyriques

Ces trois années de recherche ont aussi illustré la difficulté pour les systèmes laitiers bretons d'obtenir un lait de qualité fromagère sans utilisation excessive de technologie. La maîtrise du taux protéique en hiver, la contamination butyrique des laits, la nature de la complémentation, la qualité des fourrages conservés, sont quelques unes des pistes évoquées au cours du comité de pilotage pour améliorer la qualité du lait herbager. Ce travail sur les "fondamentaux" de la qualité du lait s'avère sans doute un passage obligé dans l'optique d'une valorisation du lait.

En d'autres termes, comment passer de la culture "cahier des charges production" à celle d'un "cahier des charges produit" ?

Une restitution plus détaillée des conclusions et une réflexion sur les suites à donner sont prévues en fin d'année 2003 pour l'ensemble des participants au programme et adhérents du CEDAPA.

>Il est temps...

- encore temps, de semer les prairies sous couvert (pour les quelques-uns qui font les semis sous couvert à l'automne). Peut-être à essayer cette année, vue les conditions météo.
- encore temps, de semer en dérobée le ray-grass d'Italie, pour disposer de fourrages
- de traiter contre les rumex, avant le temps froid
- de faire ses calculs pour évaluer les stocks d'hiver
- éventuellement, de vermifuger les génisses (suivre les avertissements du GDS
- de payer son adhésion au Cedapa, avant l'assemblée générale
- de s'inscrire aux formations du Cedapa, et en particulier celles sur les prairies aux flores complexes, sur la pérennisation des prairies, et sur le sol, formations pour lesquelles le Cedapa fait appel à des intervenants extérieurs de grande qualité (voir la rubrique rendez-vous pour les dates)... Fin de la rubrique spéciale copinage...

Les systèmes herbagers éprouvés

Prairies "rasées", pas de repousses, obligation de distribuer prématurément une partie du stock : les exploitations herbagères ont souffert de la sécheresse.

"*Quand on parle de sécheresse, on ne parle pas tous de la même chose*", constate Laurent Petite, éleveur de vaches allaitantes. A Trémargat, il n'a pratiquement pas plu depuis mars, "*50 mm tout au plus*". Il n'y a plus d'herbe depuis début août : "*on a fait passer les bêtes sur des parcelles qui avaient grillé, puis sur les prairies humides, qui ne le sont presque plus*". Fin du circuit, les prairies fauchées début juin. Cette année, "*on n'a vu que du trèfle violet, du ray-grass hybride et du dactyle*". Pas l'ombre de ray-grass anglais ou de trèfle blanc...

Pour passer l'hiver, "*il faut trouver le compromis entre le niveau du cheptel qu'on peut conserver, le prix de vente des animaux et le coût de l'alimentation qu'il faut acheter*". Laurent a installé 12 hectares de RGH-TV, la majorité en sursemis : "*après un passage de vibro, j'ai semé au vicon et j'ai roulé*". Avec l'espoir, d'avoir de l'herbe très tôt au printemps. "*Ici, habituellement, on ne voit pas l'herbe avant mai ; celà ferait presque un an sans herbe !*"

Ray-grass hybride et trèfle violet

Serge Robin (Laurenan) a aussi fait le choix, depuis plusieurs années de mélanges complexes qui tiennent mieux le sec : RGH (7 kg), RGA (8 kg), trèfle violet (5 kg), trèfle blanc (3 kg), trèfle hybride (2 kg). Il fait le constat, que "*le système tout herbe a ses limites*", que "*les jeunes pâtures ont mieux résisté que les vieilles*", ce qui confortent son choix de revenir à un peu de maïs ensilage pour la rotation.

A Plouguenast, Patrick Thomas est passé à côté de tous les orages et le bilan provisoire de la sécheresse est lourd. Pour tenter de constituer du stock d'hiver, il a semé vers le 25 septembre du colza fourrager derrière maïs, sur toutes les parcelles qui sont accessibles aux vaches laitières. "*12-13 kg par hectare de colza fourrager molino, une variété qui, comme parapluie, résiste bien au froid*". La mise en place a été peu coûteuse : un seul passage réalisé en Cuma, avec un décompacteur équipé d'un semoir électrique. "*Cette année le sol est bien émietté*". "*Ensuite j'ai roulé pour bien retasser le sol*". Double avantage du colza : une production de fourrage de 2,5 tonnes de matière sèche par hectare ("*s'il pleut !*"), et "*un apport de verdure dans la ration hivernale*". "*Les bêtes sont sur de la conserve depuis mi-juillet*".

NG, Cedapa

La luzerne, une alternative concrète à la sécheresse

Intégrer la luzerne dans la surface en herbe permet de mieux résister à la sécheresse. Exemple chez Jean-Yves Le Fol, au Foeil.

Quatre hectares de luzerne en association auront permis à Jean -Yves de s'assurer de l'herbe sur pied en quantité suffisante pour satisfaire le pâturage estival de ses vaches allaitantes. En effet, grâce à son système racinaire puissant, la luzerne résiste très bien à la sécheresse et continue de pousser quand la majorité des plantes fourragères arrêtent leur production. Implantée depuis trois ans en association avec du dactyle (10 Kg/ha), du RGA (10 Kg/ha) et du TB (2 Kg/ha), ses prairies sont en pleine pousse à la mi-août quand déjà beaucoup d'agriculteurs distribuent du foin ou de l'ensilage de céréales immatures. Sur ces prairies, Jean Yves a déjà pâturé plusieurs fois et fauche au 15 juin. Pour maîtriser le pâturage, un fil avant rationne les animaux ; un fil arrière protège les jeunes repousses. La luzerne supporte l'alternance de fauche et de pâturage.

La luzerne doit être exploitée dès l'apparition des bourgeons afin de valoriser au mieux sa richesse alimentaire. "Il faut cependant laisser fleurir la luzerne une fois dans l'année pour qu'elle graine et pour lui permettre de reconstituer des réserves" rappelle l'agriculteur.

La luzerne chez Jean-Yves Le Fol, le 11 août 2003

Implantée en fin d'été après un blé, la luzerne nécessite une bonne préparation du sol : un labour , passages de herse étrille (dans le sens de la longueur et en largeur), le semis, avec semoir à céréales, à 1-2 cm de profondeur avec l'ensemble du mélange (15 Kg de luzerne en association avec d'autres graminées - légumineuses) et enfin un bon tassage du sol au cultipacker.

"*Il faut inoculer les graines avec du rhizobium et laisser ressuyer 2-3 heures à l'abri de la lumière" sur les parcelles n'ayant pas eu de* luzernière, ou en terrain peu favorable (acide, lourd, mal drainé).

La luzerne produit jusque 15 T de MS par ha à 17 % de protéines, et elle constitue un excellent précédent cultural : restitution d'azote, amélioration de la structure du sol...

Samuel Le Marec, Cedapa

Précipitations : rapport aux normales entre le 1er mars et le 30 juillet 2003

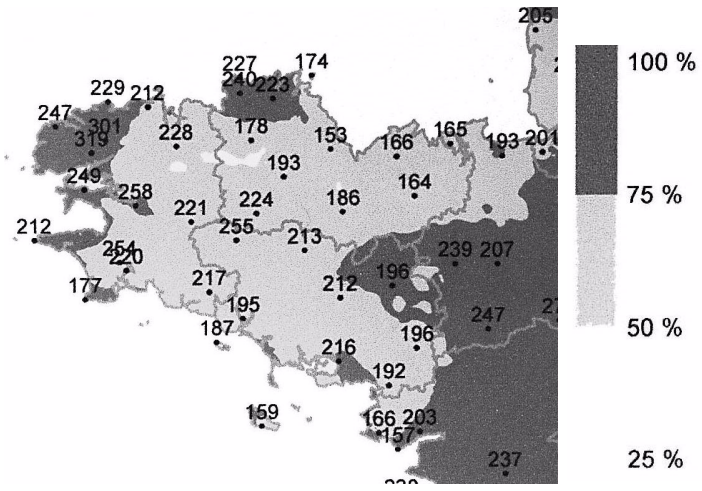

Les précipitations en Bretagne entre le 1er mars et le 30 juillet 2003 sont partout inférieures à la moyenne, à l'exception de deux minuscules zones du Finistère nord. Le Trégor costarmoricain limite la casse, avec un déficit d'eau inférieur à 25 %. Pour le reste du département, les précipitations se situent entre 50 et 75 % de la normale. Le déficit atteint même plus de 50% dans certaines zones du centre Bretagne. Sans compter que les situations locales sont parfois très contrastées.

Selon les données de Météo France, le déficit en eau jusqu'au 1er août avait été moins fort qu'en 1976, du moins pour la majeure partie du territoire breton.

La traite représente près de la moitié du temps d'astreinte des élevages laitiers. Pour se dégager plus de temps libre, certains agriculteurs ont choisi de réduire la fréquence de traite. Quelques exemples.

Supprimer la traite du dimanche soir

Agriculteur à Paule, Jean-Christophe Le Dantec supprime la traite du dimanche soir depuis maintenant 7 ans.

"*D'anciens collègues du Finistère le faisait facilement. Alors j'ai décidé d'essayer*". En décembre 1996, à une période où les problèmes leucocytaires sont réglés, il décide de se lancer après un samedi soir où il rentre tard. Le dimanche matin, il commence la traite un peu plus tard (9 heures au lieu de 7 heures) et le lundi un peu plus tôt (6 heures au lieu de 7 heures). "*C'était plus pour ne pas passer pour un fainéant, parce que 21 heures ou 24 heures d'intervalle, ce n'est pas déterminant*".

L'alimentation est un peu modifiée le dimanche : suppression du correcteur azoté en hiver, et en été les vaches ne sont pas mises dans un nouveau paddock. Au niveau des leucocytes, il n'a eu aucun problème pendant 4/5 ans, sans augmenter le taux de réforme, ni les traitements. Depuis deux ans, il a voulu diminuer un peu les produits de traitements au tarissement et rencontre maintenant des taux de cellules plus élevés, de l'ordre d'une pénalité par an. "*Avec l'arrêt de la traite du dimanche soir, il faut être un peu plus rigoureux*".

La baisse de production (estimée à environ 5%) est peu pénalisante pour l'exploitation puisque auparavant le quota était toujours un peu dépassé. Les répercussions sont donc très positives : il estime gagner 3 heures de temps par semaine sans baisse de revenu.

Les conseils de Jean-Christophe pour ceux qui souhaitent se lancer:

- démarrer sur une période où le quota risque d'être dépassé
- commencer avec un troupeau sain (peu de problèmes de leucocytes.)
- et pour ceux qui sont très à l'écoute de leurs animaux, partir le dimanche soir "*pour ne pas entendre les vaches beugler*". Et de conclure, "*il n'y a aucune raison que ça ne marche pas*".

L'exploitation de Jean-Christophe

SAU : 55 ha dont
13 ha de céréales,
2 ha de betteraves,
5 ha de maïs
le reste en prairie (prairies naturelles et RGA/TB)
1 UTH
35 à 40 vaches de race Holstein
environ 6 000L/VL
quota : 204 000 L
coût alimentaire : 304,8 €/1000 l

Trois heures de travail en moins, pour le même revenu.

Suppression d'une traite hebdomadaire : ce qu'il faut savoir

↗ *Faut-il décaler les horaires de traite ?*

Pas forcément. Les techniciens conseillent de réduire l'intervalle d'au moins 3 heures. Dans la pratique, certains éleveurs ne décale pas les horaires, sans rencontrer de problèmes. Mais pourquoi ne pas en profiter pour commencer un peu plus tard le dimanche matin.

↗ *Quels sont les impacts sur la production ?*

La suppression de la traite du dimanche soir a été étudiée à la ferme expérimentale de Derval (Loire Atlantique) sur des vaches à haut potentiel.

Les résultats montrent :

- une diminution de la production d'environ 5 à 6%
- une augmentation du taux de cellules en début de semaine pour revenir à la normale à partir du mercredi. Cette augmentation n'est pas en lien avec des mammites, elle est due à une modification du fonctionnement de la mamelle. Il est conseillé de commencer avec un troupeau sain pour éviter d'atteindre le seuil de pénalité.
- une forte augmentation du TB le lundi (environ +6 g/kg).

↗ *Peut on supprimer une traite occasionnellement ?*

Il est tout à fait possible de supprimer la traite du soir occasionnellement ou de supprimer la traite du dimanche soir pendant une période de l'année.

Arrêter de traire pendant plusieurs semaines

L'arrêt de la traite pendant plusieurs semaines est une solution pour partir en vacances sans avoir à se faire remplacer. Ce système exige d'abord un regroupement des vêlages, et en général, de bons résultats de reproduction. Selon les élevages, les inséminations courent sur trois semaines à deux mois. Cette gestion du troupeau entraîne une baisse de production car une partie des vaches est tarie prématurément pour fermer la salle de traite. Deux exemples en Côtes d'Armor.

Edwige et Yann Dubois se sont installés en 1983 sur la commune de Quintenic. Depuis maintenant 9 ans, les vaches sont toutes taries de mi-juillet à fin août. "*On produisait trop de lait, il fallait toujours ralentir au mois de mars. Au départ, c'est ça qui nous a fait réfléchir. Sur le mois d'août, il fallait également entamer les stocks d'hiver. Et puis c'était aussi pour prendre du temps avec les enfants, on avait du mal à trouver des remplaçants pour partir l'été en vacances*". A partir de 1990, ils commencent à grouper les vêlages : les génisses sont toutes saillies en décembre pour vêler en septembre. Les vêlages étaient au départ étalés

L'exploitation des Dubois

SAU : 40 ha

7ha de maïs, 6 ha de blé, 27 ha de prairies

35 VL, Holstein et pie rouge en majorité

quota : 194 000 l

5500 L/VL

2 personnes travaillent sur l'exploitation.

sur toute l'année. Sans utiliser d'hormones pour le groupage des chaleurs, ni augmenter le taux de réforme, il faudra 3 à 4 ans pour y parvenir.

Le système est maintenant rodé. La reproduction (par saillie) se fait à 80% de début décembre à fin mars. Il faut être performant au niveau reproduction pour limiter le plus possible la période de reproduction. Les derniers retours de chaleurs en mars, 2 ou 3 par an, sont réformées.

Les vaches sont toutes taries le même jour, quelque soit leur stade de lactation. Etant donné l'étalement des vêlages (sur 4 mois), la baisse de production atteint environ 10%, baisse compensée par une hausse de l'effectif. "*C'est un peu pénalisant économiquement mais pas catastrophique*". Sur juin/juillet, les leucocytes augmentent mais sont maîtrisés.

Se préparer, psychologiquement, et financièrement

Concrètement, pendant 1 mois ½, de mi-juillet à fin-août, le travail sur l'exploitation se limite à la surveillance des animaux et à l'alimentation. C'est plus facile de se faire remplacer et surtout, il n'y a plus de contraintes horaires. En revanche, ce système entraîne un pic de travail en septembre au moment des vêlages.

Il faut aussi se préparer financièrement à deux mois sans paye de lait et "*psychologiquement, car les habitudes sont bousculées*".

Edwige et Yann ont choisi la période d'été pour être en vacances en même temps que leurs filles mais ils estiment qu'il peut être tout aussi intéressant de grouper les vêlages au printemps, ce qui permettrait d'avoir moins de besoins de stock d'hiver, de mieux vendre les veaux et d'avoir des vaches en lactation à l'herbe.

Edwige et Yann profitent de cette période pour quitter leur exploitation. "*Cela nous permet de prendre du recul, un temps pour faire un break et échanger avec des personnes d'autres milieux*".

Faire "une vraie coupure"

Sylvie et Didier Motais, eux, se sont décidés cette année. Les vêlages étaient déjà en grande partie groupés entre juillet et septembre pour faciliter le remplacement d'été. Néanmoins, des vêlages avaient encore lieu jusqu'en décembre. Pour pouvoir fermer la salle de traite en août, il a fallu décaler les vêlages de deux mois : "*on a fait un traitement hormonal sur les génisses et sur les vaches qui vêlaient habituellement en juillet. Elles ont été inséminées artificiellement*". Pour les autres, et pour les retours, la reproduction s'est faite par saillie naturelle. "*Les résultats ont été assez bons. Les vêlages ont eu lieu sur trois mois, quarante le premier mois, quinze le deuxième et cinq le troisième*".

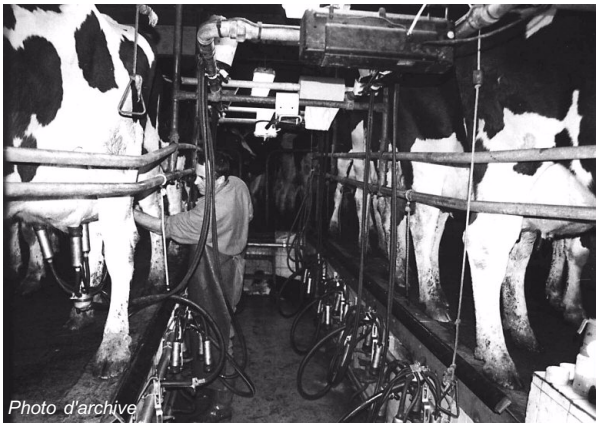
Photo d'archive

La traite représente 57% du temps d'astreinte

Au mois de juillet, la production de lait a commencé à chuter et ils décident de supprimer la traite du dimanche soir. "*Ce n'était pas programmé mais on s'est dit que pour essayer, c'était le moment !*". Les leucocytes ont fortement augmenté, passant de 250 000 à 650 000 : "*les taux de cellules étaient déjà élevés en temps normal et les prélèvements de juillet ont tous été fait en début de semaine*". Par contre les taux ont augmenté, en particulier le TB qui est passé de 41 à 45.

Les vaches ont été taries fin juillet par bande de 10, sur une semaine. La fermeture effective de la salle de traite durera donc 5 semaines. Sylvie et Didier sont partis 15 jours sans avoir à prendre de remplaçant, les parents de Didier s'occupant des animaux. Cette année était un peu difficile puisque la sécheresse a compliqué la gestion du pâturage. Malgré tout, Sylvie et Didier sont partis l'esprit plus serein que les années précédentes. "*Cela nous a permis de faire une vraie coupure*".

Le souci va être maintenant de faire le quota. Pour cela, ils devront sans doute engraisser moins de veaux cette année. Au niveau économique, les ventes seront probablement plus faibles cette année, notamment en viande. En revanche, ce système leur a permis d'économiser sur les stocks (en particulier cette année) et sur le coût du remplacement.

Jeanne Brault, Cedapa

L'exploitation des Motais

SAU : 81,5 ha

53,5 ha en prairie (flore variée)

2,5 ha de betterave

10 ha de maïs

et 3,40 ha en jachère

50 vaches laitières de race montbéliarde

Tous les veaux sont élevés sur l'exploitation : 20 à 25 mâles sont vendus en broutard, 15 à 20 génisses sont engraissées et les autres veaux sont vendus en veaux de lait.

quota : 227 000 l

production : 5000 L/VL

CTE 1.4 depuis 2 ans

■ Traire une fois par jour : 30% de production en moins et augmentation des taux

Une quinzaine d'éleveurs des Côtes d'Armor pratiquent une traite par jour, mais seulement une partie de l'année. Seul un éleveur trait une fois par jour toute l'année. Il faut dans ce cas augmenter l'effectif d'environ 25%.

Pas de souci, les vaches s'adaptent très rapidement au changement (en 48-72 heures). Mieux vaut néanmoins partir avec un troupeau sain.

Critère	Effet de la suppression d'une traite sur toute la lactation
Lait brut (Kg/j)	-30%
TB (g/kg)	+ 3 à 4
TP (g/kg)	+ 1,5 à 2
Etat fin lacatation	+ 1 point
Quantités ingérées (kg MS)	- 0,5 (première moitié de lactation) à – 1,5 en fin de lactation
Reproduction	Amélioration (non significative)
Cellules (/ml)	Variable (= à +)

Source : Elevage rentabilité, n° 395, Février 2003

Une installation non aidée en viande bovine à St-Gilles-Vieux-Marché

Petit, et petit à petit

Pour garder un projet à sa mesure, Jean-Marie Chatteau a renoncé aux aides à l'installation. Mais sûrement pas au revenu, ni aux conditions de travail... Sur la départementale Corlay - Mûr de Bretagne, son élevage de blondes d'Aquitaine valorise aussi des prés humides voués à la déprise ou à la agrandissement.

L'exploitation

45 ha de SAU
1 UTH

40 vaches allaitantes, Blonde d'Aquitaine

EBE 2001, avant CTE : 65% du produit

Assolement 2002 / 2003 :
1 ha d'avoine
4 ha de maïs
35 ha de RGA-TB
2 ha de RGA-TB semés sous couvert d'avoine
2,5 ha de prairies permanentes

A Jean-Marie, il ne manque ni la formation, ni la surface agricoles pour obtenir les aides à l'installation . "*J'ai réalisé un BTA et un BTSA ACSE au Lycée du Gros Chêne à Pontivy ; j'ai obtenu mon BTS en 1994 - juste à temps pour venir seconder ma mère sur l'exploitation familiale à St Mayeux ; mon père venait de se faire opérer du dos*". Aide familial de 1994 à septembre 1996, Jean-Marie est sollicité pour reprendre l'exploitation agricole d'une agricultrice à trois kilomètres de l'exploitation familiale. Comme il n'est pas vraiment en recherche d'installation, sa réflexion est d'abord patrimoniale : "*mon premier réflexe à été de comparer le coût de la ferme (des bâtiments vétustes et 33 Ha de prés faiblement exploités) à la construction d'une maison individuelle*". Certes, il y avait du travail, mais la valeur de ce patrimoine ne pouvait que s'améliorer avec de l'entretien.

"*J'y voyais un deuxième avantage : la proximité de cette exploitation par rapport à celle de mes parents, me permettait de pouvoir limiter les investissements en bénéficiant de leur matériel, de leur coup de main et de leur expérience. J'ai donc signé le compromis de vente avant toute démarche administrative liée à l'installation*". Une démarche soutenue localement : "*il fallait éviter un démembrement et/ou une déprise de cette exploitation viable avec 31 Ha de SAU et 23 droits à prime*". D'autres agriculteurs étaient en effet intéressés par une reprise partielle des seules terres labourables.

La viande bovine pas viable

Obtenue l'exploitation, Jean-Marie entame durant l'été 1996 les démarches pour bénéficier des aides à l'installation : "*un véritable parcours du combattant*". Les conseillers lui rappellent qu'il ne suffit pas d'avoir le diplôme et la surface nécessaires, mais qu'il faut encore réaliser un stage de 6 mois (Jean-Marie est né après 1970) et le stage "*40 heures*". Surtout, on le prévient "*qu'un projet en vaches allaitantes a de toutes les façons peu de chance d'être aidé car il n'est pas viable*". On lui suggère donc de "*créer un atelier hors sol en complément, à l'aube d'une nouvelle crise en production porcine, ou un projet d'accueil touristique*". Les investissements nécessaires pour ce genre d'atelier lui paraissent "*démesurés, tout comme la charge de travail supplémentaire*".

Jean Marie obtient son autorisation d'exploiter et fait donc une croix sur les aides à l'installation. Du coup, il décide d'investir prudemment : "*dès octobre 1996, je reprends l'exploitation en introduisant le cheptel que j'avais constitué au préalable chez mes parents*" : 33 génisses broutardes croisées Blonde d'Aquitaine achetées sur les marchés pour une valeur de 15 000 €. "*Elles ont toutes vêlé à 2 ans et le cheptel a augmenté progressivement par auto-renouvellement*".

Le temps de vivre

En 1996, il obtient le transfert des vingt-trois droits à prime et une rallonge de dix droits supplémentaires. En 1998, nouvelle rallonge de sept droits pour atteindre les quarante droits à prime. La même année Jean-Marie loue huit hectares supplémentaires et en 1999 en achète six autres à proximité du siège d'exploitation. A mesure que le cheptel se constitue (*"sur cinq ans"),* les cultures de vente laissent progressivement la place aux prairies. "*Aujourd'hui, installé sans les aides jeune agriculteur, mais de manière progressive et avec l'appui de mes parents, je détiens une exploitation de 45 hectares de SAU et 40 droits à prime*".

D'autres aides publiques viennent néanmoins conforter le projet : "*j'ai bénéficié d'une aide Morgane (programme européen pour certaines zones rurales) de 3050 € pour l'aménagement des anciens bâtiments pour abriter les animaux. En 2001, j'ai signé un CTE avec le CEDAPA et l'ensemble des aides à l'investissement est allé à la réalisation d'un hangar à fourrage et de barrières de contention*". Son exploitation peut être qualifiée de naisseur - engraisseur partiel : en effet, les mâles broutards (8 mois) et les vaches de réformes sont vendus à une coopérative et les génisses sont engraissées et vendues en direct à un boucher.

Son revenu ? "*Je suis au forfait. Je ne peux pas dire combien je gagne exactement mais cela me convient très bien*". Le travail ? Là aussi, Jean-Marie a trouvé un équilibre qui lui laisse le temps de cultiver ses légumes et de se détendre. Assis sur son transat, il savoure "*ce petit moment de bonheur où je salue mes collègues en pleine bourre, qui passent en tracteur au bord de la route lors des semis ou des récoltes*".

Laurence Le Métayer-Morice, Cedapa

Le plan d'investissement de Jean-Marie

Investissements à l'installation	Année	Montant
33 Ha + les bâtiments	1996	91 500 €
cheptel (33 génisses broutardes)		15 000 €
Aménagement des anciens bâtiments	1997	3 800 €
6 Ha	1999	14 500 €

Le pays, soutien de l'agriculture durable ?

Les pays, qui existent depuis 1999, visent à associer la population pour définir une stratégie de développement durable des territoires. Une opportunité pour l'agriculture durable ? Peut-être, répond Yann Ginoux, à l'issue de son stage au Cedapa, à condition que les pays ne soient pas vidés de leur contenu.

"*Plus le nombre d'acteurs à donner leur avis est important plus la décision est riche et réfléchie*", déclare Michel Balbot, élu du Pays Centre Ouest Bretagne. D'où l'idée, dans les pays, d'associer la population aux décisions et aux réflexions auxquelles elle n'avait pas accès avant.

Une approche qui donne au pays un positionnement original : "*Le rôle du pays n'est pas d'être un nouvel échelon administratif mais d'être un lien entre les acteurs ; d'être un chercheur de projets pour les faire remonter et les accompagner afin qu'ils réussissent*", explique Damien Courteaux, animateur du Pays du Centre Ouest Bretagne. Les commissions crées sur chaque territoire et regroupées au sein du Conseil de Développement du pays (voir encadré) sont donc constituées de socioprofessionnels, de syndicats, d'associations et quelquefois d'élus.

Pas un échelon administratif en plus

La diversité des acteurs engagés permet d'enrichir les réflexions à condition de "*mettre de côté les réticences d'être mangé par l'autre*" et "*les clivages*", rappelle Nabila Gain, animatrice de la Chambre d'agriculture sur le Pays de Saint Brieuc. Les participants ne sont pas impliqués dans les pays pour défendre leurs intérêts mais pour participer à la construction du territoire de demain. En effet, rappelle Damien Courteaux, "*le pays n'est pas un lieu où l'on fait de la politique, il existe d'autres endroits pour ça*". La décision finale appartient néanmoins aux élus, réunis au sein de l'assemblée du pays.

L'agriculture, "*socle de l'activité du territoire rural*", selon Michel Balbot, n'y est pas oubliée. Et les voies alternatives à l'agriculture conventionnelle y sont attendues par bon nombre d'acteurs locaux, environnementalistes en tête. La neutralité politique du pays peut en effet favoriser l'expression des minoritaires, et permettre à chacun d'apporter sa pierre à l'édifice. En outre, souligne Paul Houée du Pays du Centre Bretagne, "*s'il existe des commissions pluridisciplinaires c'est bien pour rapprocher des structures susceptibles de pouvoir travailler ensemble dans une optique de durabilité*". Etre présents dans les pays peut permettre de communiquer sur l'agriculture durable et ainsi de se faire connaître puis, pourquoi pas, se faire reconnaître.

L'agriculture, un enjeu important des pays.

"Pays guichet"

Deux grosses menaces pèsent néanmoins sur les pays. D'abord tous les pays n'appliquent pas l'esprit du texte de 1999. On peut identifier quatre types de pays : le "*pays guichet*", "créé pour avoir accès plus facilement aux financements sur le territoire, en opposition au "*pays projet*", espace de démocratie participative vers un développement durable. Le "*pays structure*" a lui une dynamique territoriale basée sur les mêmes personnes qu'à l'ordinaire ; c'est la politique du "*on reprend les mêmes et on recommence*". Il s'oppose au "*pays démarche*", dans lequel la participation de la population et de nouveaux acteurs territoriaux est recherchée.

L'autre menace concerne la réforme législative en cours, qui tendrait à simplifier la mise en place des pays, avec la remise en cause du Conseil de développement, qui constitue pourtant l'organe de démocratie participative.

Face à ces menaces, les conseils de développement des pays bretons se mobilisent pour tenter de gagner en autonomie et échapper à la réforme en cours. L'objectif : obtenir pour la Bretagne un statut expérimental pour le fonctionnement des pays, afin de continuer le travail commencé. Ce serait aussi reconnaître le travail accompli sur certains territoires, où la dynamique territoriale est en marche depuis 30 ans.

Yann Ginoux.

■ Le pays, territoire de projet

Acte de naissance du pays, la loi Voynet de 1999 (loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable).

Le pays est un territoire présentant une cohésion géographique, économique, culturelle et sociale. Le pays est un lieu de projet où se retrouvent élus, chefs d'entreprise, associations, syndicats, particuliers, pour construire l'avenir du territoire.

Deux idées : impliquer et fédérer la population autour des décisions locales, définir une stratégie de développement durable à l'échelle du territoire.

■ Organisation d'un pays

Le Conseil de développement est l'organe consultatif, le lieu de réflexion et de débat du pays.

Il est composé de représentants des milieux économique, social, culturel et associatif, et parfois des élus. Le Conseil de développement participe à l'élaboration de la charte du pays, favorise la participation des habitants aux décisions, veille aux respects des orientations définies dans la charte.

Le Conseil de développement est constitué de plusieurs commissions, thématiques ("agriculture"...) ou plus transversales ("valorisation des ressources et de l'espace")

L'entité juridique du pays, l'organe décisionnel, peut être un syndicat mixte, un groupement d'intérêt public et de développement local. Elle regroupe des élus des différentes structures intercommunales, des représentants des Chambres consulaires, du Conseil général et quelque fois des membres du Conseil de développement.

> nouvelle PAC

La régionalisation des aides PAC, une des pistes pour rééquilibrer les aides en faveur des systèmes durables ?

La France peut choisir de ne pas attribuer une référence historique de primes par exploitation, mais d'opter pour une référence régionale d'aides PAC, sorte de "*pot commun*" qui serait divisé par le nombre d'hectares primables. On aurait donc un montant d'aide unique par hectare, avec la possibilité d'attribuer un montant de prime différent aux pâturages permanents et aux terres cultivables. Pour ne pas "léser" les systèmes céréaliers, les producteurs de lait apporteraient dans le pot commun, les aides à la vache laitière de compensation de la baisse du prix du lait. Les différentes estimations réalisées à ce jour permettent d'estimer ce montant unique entre 340 et 386 euros à l'hectare.

Produire des semences fermières

Au Gaec des Ruisseaux, on achète tous les ans un peu de semences certifiées de blé ou de triticale, 10% environ du total, pour produire la semence de l'année suivante. De quoi semer 30 ares de chaque variété choisie. Ces parcelles de production de semences sont conduites exactement comme les autres céréales : même densité de semis (280 à 300 pieds par m², un désherbage à 2/3 de dose, de 0,5 à 1 dose de fongicide en un ou deux passages en fonction de l'année. Elles sont récoltées à part, et le grain directement mis en big bag, stockés à l'abri de l'humidité. En septembre, a lieu le triage, élimination des grains cassés et des impuretés, et le traitement des semences. Les associés du Gaec choisissent en général le traitement minimum (fongicide de base, répulsif anti-corbeaux, anti-septoriose, anti-fusariose), pour un coût entre 10 et 11 euros le quintal. Les variétés choisies ? Sponsor, trémie, ornicar... De nombreuses coopératives assurent désormais ce service de triage et de récolte des semences.

Serge Robin conseille de choisir des parcelles propres, pour éviter d'avoir trop de mauvaises herbes. Pour les semences fermières de pois ou de féveroles, il n'y a pas besoin de tri, et il suffit de mélanger les semences à la bétonnière, avec un insecticide pour semences.

> technique, en bref

■ Un tiers des départs d'agriculteurs sont des départs précoces.

La moitié de ces paysans qui partent avant la retraite n'ont pourtant pas de souci économique. Le phénomène concerne davantage les exploitations individuelles et de petite dimension, et les agricultrices. Seul aspect rassurant : les anciens paysans se reconvertissent en général sans problème (seulement 7% de chômage). Et en majorité en dehors du secteur agricole. (Source Cnasea)

■ 6 millions de tonnes de concentrés protéiques sont importés en France.

Les bovins représentent 45% de cette consommation, dont 2/3 pour la production laitière.

■ La surface toujours en herbe a diminué de 30% depuis 30 ans.

Les prairies temporaires sont elles passées de 4 à 3 millions d'hectares. Ce sont les cultures pures de légumineuses (luzerne et trèfle violet) qui ont chuté, tandis que les prairies d'association se maintiennent.

■ Le trèfle blanc progresse.

Une progression variable selon les années, et les régions. Dans le Finistère, 50% des prairies des éleveurs adhérents au contrôle laitier sont semées avec du trèfle blanc et conduits pratiquement sans azote minéral, alors que ce taux était inférieur à 1% en 1983. Quant aux graminées, si le ray-grass anglais et le ray-grass hybride diminuent légèrement depuis 1990, le dactyle et la fétuque se maintiennent bien. (*Fourrages, n.174*)

■ La teneur en matières azotées totales (MAT) du maïs ensilage baisse.

On observe maintenant souvent des teneurs de MAT de 6%. Trois explications pour l'Inra de Lusignan : l'augmentation de la productivité des hybrides,et parallèlement, une dilution de l'azote ; des bases génétiques des hybrides plus faibles en MAT ; une réduction des épandages d'azote sur le maïs. La solution ? Rechercher des variétés en ciblant plus fortement la valeur en matière azotée, et moins la productivité.

Kénavo Jean-Pierre,

La vie continue, il le faut bien. C'est difficile de trouver les mots justes pour te dire au revoir. Alors évitons les grandes phrases pour te dire que ton passage à l'écho du Cedapa a été un régal pour nous tous.

Chacun de nous apporte sa pierre à la construction du Cedapa. Quand un de nous s'en va, la famille est triste, mais l'oeuvre accomplie demeure. Il nous reste ton souvenir avec ta façon ironique, franche et simple de défendre nos idées à tous. Merci pour ton coup de main.

Là haut, tu rejoins les grands espaces que tu aimes... Le galop des chevaux et le meuglement des vaches..

Ici, il fait sec mais peu importe...

Olivier Jégou

Jean-Pierre Gouello nous a quitté au mois d'août. Il a été pendant plusieurs années administrateur au Cedapa, et membre de la commission de l'Echo du Cedapa.

L'écho du CEDAPA **(bimestriel)**
2 Avenue du Chalutier Sans Pitié, Bâtiment Groupama, BP 332, 22193 PLÉRIN Cédex, 02.96.74.75.50 ou cedapa@wanadoo.fr
Directeur de publication : Patrick LE FUSTEC.
Comité de rédaction : Pascal HILLION, Loïc BARBOT, Claude LONCLE, Michel LE VOGUER.
Maquette, secrétariat de rédaction : Nathalie GOUEREC
Abonnements, expéditions : Brigitte TRÉGUIER.
Imprimerie: J'imprime, ZA des Longs Réages, BP467, 22194 PLERIN cédex.
N° de commission paritaire : 76787 AS
ISSN : 1271-2159

Bulletin d'abonnement à retourner avec votre règlement à

l'écho du CEDAPA **BP 332 - 22193 PLERIN Cédex**

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Commune : .....

CP : .....**Tél :** .....

Profession:.....

CEDAPA 38/01

Je m'abonne pour :

	1 an (7 numéros)	*2 ans (14 num.)*
Adhérent CEDAPA ou élève/ étudiant	❑ 15 € (98,39F)	❑ 23 € (150,87F)
Non adhérent, établissement scolaire	❑ 23 € (150,87F)	❑ 38 € (249,26F))
Soutien+organismes, entreprises	❑ 33 € (216,46F)	❑ 50 € (327,97F)
Adhésion 2002	❑ 31 € (204,46F)	

(Chèque à l'ordre du CEDAPA, prix TTC dont TVA à 2,10%)

J'ai besoin d'une facture ❑